

- AY 66, AY 69, AY 284, AY 286, AY 288, AY 290, Quartier Fromentière, site l'ancienne coopérative,
- AY 24, AY 244, AY 245, AY 248, AY 251, AY 326, AY 328, Quartier Fleureton site l'ancienne coopérative.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Décision modificative n°2 sur le budget lotissement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative pour ajuster les comptes de l'exercice 2012.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente et commente la proposition de décision modificative.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET LOTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	DM 2 - 2012
6045	Achat d'études, prestations services	7 000
CH 011	Charges à caractère général	7 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		7 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET LOTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	DM 2 - 2012
7015	Ventes de terrains aménagés	7 000
CH 70	Produits des services, domaine	7 000
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		7 000

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget lotissement telle qu'elle apparait ci-dessus.

5. Participation aux travaux d'électrification

Madame le Maire informe que des travaux d'extension d'électrification au quartier PIBERET, parcelle AC 224 ont eu lieu, pour la construction d'une maison d'habitation. Cette charge a été supportée par la commune, Madame le Maire propose de demander une participation au propriétaire d'un montant de 1 604,01€.

Concernant l'extension du réseau de l'éclairage public du Belvédère, le montant des travaux s'élève à 15 696€. Sur ces travaux Vivarais Habitat propose de verser une participation d'un montant de 7 256€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- de demander une participation au propriétaire de la parcelle AC 224 « quartier PIBERET » pour un montant de mille six cent quatre euros et un centimes,
- la proposition de Vivarais Habitat pour le versement de la participation à l'extension du réseau de l'éclairage public du Belvédère pour un montant de sept mille deux cent cinquante-six euros.

6. Recrutement d'un rédacteur territorial

Madame le Maire informe que suite à l'offre d'emploi publiée le 14 novembre 2012, sur le site « emploi territoriale », 8 candidatures sont parvenues en mairie. Seule la candidature d'un adjoint administratif principal de 1ère classe correspondrait à la fiche de poste.

Une nouvelle annonce est diffusée sur le site « emploi territoriale » à compter du 17 décembre 2012 jusqu'au 04 janvier 2013, pour un poste de rédacteur territorial à temps complet (35h hebdo) avec possibilité de mise à disposition à raison de 7h hebdomadaires auprès de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Le conseil municipal en prend acte.

7. Revalorisation du taux des heures de travail du dimanche et des jours fériés

Madame le Maire informe le conseil municipal que certains agents techniques travaillent les dimanches et jours fériés pour le bon fonctionnement du service.

Madame le Maire signale que ces heures sont effectuées dans leur temps de travail hebdomadaire.

Le taux national des heures de travail du dimanche et des jours fériés s'élève à 0,74 € de l'heure en complément des heures normales.

Le conseil municipal décide de ne pas revaloriser le taux horaire du travail des dimanches et jours fériés mais entame une réflexion sur une éventuelle mise en place d'une indemnité pour le travail des dimanches et des jours fériés.

8. Proposition d'acquisition de la maison de la justice

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une proposition écrite pour l'acquisition de la maison de la justice, de Monsieur Karim CHELLOUL d'un montant de 28 000 € payable sur 7 ans avec la possibilité de pouvoir solder la vente à tout moment.

Monsieur Olivier CHASTAGNARET propose la mise en vente à 40 000 € net vendeur et de confier la vente à 2 agences immobilières.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- refuse la proposition de Monsieur Karim CHELLOUL d'un montant de 28 000 € payable sur 7 ans avec la possibilité de pouvoir solder la vente à tout moment,
- se positionne contre la vente à perte et échéancier de paiement,
- accepte la mise en vente à 40 000 € net vendeur,
- autorise Madame le Maire à confier cette vente à des négociateurs et à entreprendre toute démarche pour mener à bien ce dossier,
- demande à Madame le Maire de proposer cette vente à Monsieur ARSAC acquéreur évincé par la préemption de la Commune.

9. Attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables du trésor

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Monsieur Philippe MANDON, trésorier de Lamastre, en vue de l'attribution indemnité de conseil et de budget pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012.

Madame le maire précise que le montant de cette indemnité n'est pas connu. Elle sera calculée au prorata du temps de prise de fonctions à la Trésorerie de Lamastre, au taux de 100%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au trésorier Monsieur Philippe MANDON l'indemnité de conseil au titre des quatre mois de présence.

10. Nomination d'impasse

Madame le Maire informe le conseil municipal de la remarque de La Poste sur le doublon de la Rue Pierre Curie.

En effet de la parcelle AZ 0304 à la parcelle AZ 0301 et de la parcelle AZ 0318 à la parcelle AZ 0322 les rues se nomment « Rue Pierre Curie ».

Il convient de renommer la rue qui concerne les parcelles AZ 0304 à AZ 0301.

Madame le Maire propose que la « Rue Pierre Curie » devienne « Rue Pierre et Marie Curie »

Après une discussion générale, il est proposé « Rue du Frachou ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la rue qui concerne les parcelles AZ 0304 à AZ 0301 « Rue du Frachou ».

11. Comité de jumelage

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre position sur l'avenir du jumelage.

Madame Jacqueline CALIXTE trouve dommage d'arrêter les échanges et pense qu'il est peut-être possible de l'envisager d'une autre façon avec les italiens.

Madame Jacqueline CALIXTE propose d'organiser une réunion avec les anciens maires.

Le conseil municipal réaffirme son intention pour le jumelage et attend du comité de jumelage des propositions.

12. Compétence culturelle

Une réunion de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux doit avoir lieu prochainement.

Madame Sophie BEAL souhaite connaître le sentiment du conseil municipal afin de le faire suivre à cette commission.

Monsieur Olivier CHASTAGNARET dit que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux dispose d'un équipement culturel qu'il va falloir faire vivre. Il indique qu'un projet culturel est en cours d'élaboration.

Madame Danièle SAGNES dit qu'un budget devra accompagner cette délégation.

Madame le Maire pense qu'une compétence partagée est possible.

Madame Sophie BEAL pense possible de partager cette compétence.

Monsieur Gérard GOULLEY rappelle que la saison 2013-2014 sera une saison de transition et de mise en place. Cette période devrait permettre de dégager de nouvelles orientations.

Madame le Maire regrette que la lecture publique qui est d'intérêt général ne soit pas intégrée en tant que telle dans le débat.

Monsieur Olivier CHASTAGNARET trouve dommage de ne pas mutualiser les besoins dans ce domaine pour bénéficier d'un service optimum.

Les élus membres de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux discuteront de la question du transfert total ou partiel de la compétence culture de la Commune vers la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

13. Courriers sur la situation de l'hôpital local de Vernoux

Monsieur Gérard GOULLEY attire l'attention sur le fait que des familles de résidents se plaignent d'une dégradation du service. Il pense qu'il faut vérifier le bien-fondé des choses afin qu'il n'y ait pas un amalgame entre la fermeture des 8 lits SSR et la dégradation du service.

Madame le Maire répond qu'il faut travailler en coordination avec les instances de l'hôpital et notamment le conseil de surveillance.

Monsieur Gérard GOULLEY reconnaît que ce travail relève de ce conseil mais pense qu'il faut être attentif aux prises de décisions et à la communication.

14. Union Sportive de l'Ecole Primaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Union Sportive de l'Ecole Primaire devient une association.

Monsieur Marcel FRECHET, par la voix de Madame Sabine CUENCA, propose le versement d'une subvention de 200,00 € au titre de l'année 2012, comme toute nouvelle association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de deux cents euros au titre de l'année 2012.

Prochain conseil municipal le vendredi 1^{er} février 2013 à 20h15.

Levée de séance à 22h45.